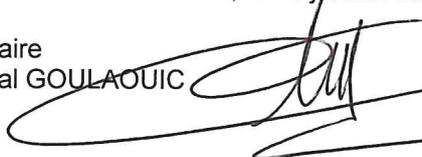


Le Conseil Municipal est convoqué en session ordinaire, le vendredi 31 janvier 2020 à dix-huit heures, Salle Kastell Mor lieu-dit Brignogan-Plages, lieu désigné en application de l'arrêté municipal N° 1/2017 du 2 janvier 2017.

A PLOUËOUR-BRIGNOGAN-PLAGES, le 28 janvier 2020

Le Maire
Pascal GOULAOUIC



=====
Procès-Verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi trente-et-un janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de Plouëour-Brignogan-Plages, légalement convoqué le vingt-huit janvier, par Pascal GOULAOUIC, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle communale Kastell Mor, de la commune fondatrice de Brignogan-Plages.

Présents : Pascal GOULAOUIC, Jean-Clément ZION, Marie-Françoise BUORS, Pierre CHARBONNET, Nathalie PREMEL-CABIC, Sandrine ABGRALL, Pierre PHELEP, Mariannick LEMENN, Rémy SAUTEJEAU, Jean-Marie BERGOT, Danièle LE VERCHE, Joseph FAVÉ, Albert GAC, Carole FAUDOT, Marie-Noëlle LE BORGNE, Franck LE GALL, Jean-Pierre VENEC, Jacques BOULLIER, Jean-Yves LE REST, Christian CALVEZ.

Excusés : Dominique RANCE, Jean-François LE CLOAREC, Jacques GOURHANNIC, Jean-Baptiste BOSSARD, Yann LAGADEC, Annick ABALAIN, Patrick LE GALL.

Pouvoirs : Dominique RANCE donne pouvoir à Pierre CHARBONNET, Jean-François LE CLOAREC donne pouvoir à Pascal GOULAOUIC, Annick ABALAIN donne pouvoir à Christian CALVEZ

Secrétaire de séance : Pierre PHELEP est élu secrétaire de séance.

=====

Ordre du jour

- Approbation du PV du Conseil du 31 janvier 2019
- Budget de l'Eau
 - Compte Administratif 2019
 - Compte de gestion 2019
 - Résultat de clôture
 - Reversement du résultat au budget principal
 - Clôture du budget de l'Eau
- Budget de l'Assainissement
 - Compte Administratif 2019
 - Compte de gestion 2019
 - Résultat de clôture
 - Reversement du résultat au budget principal
 - Clôture du budget de l'Eau
- Vote des taux des taxes directes locales
- Budget de la Commune
 - Intégration des résultats des budgets de l'Eau et de l'Assainissement
 - Budget Primitif 2020
- Questions diverses

Le Procès-verbal du Conseil du douze décembre deux mille dix-neuf est adopté à l'unanimité.

1. Compte Administratif 2019 - Budget de l'Eau

Monsieur le Maire expose le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Eau, arrêté comme suit :

En section d'exploitation

Dépenses d'exploitation : 153 729,71€

Recettes d'exploitation : 272 135,57€

Soit un résultat excédentaire de 118 405,86€

En section d'investissement

Dépenses d'investissement : 7 959,76€

Recettes d'investissement : 75 568,14€

Soit un résultat excédentaire de 67 608,38€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Maire s'étant retiré,

- Approuve le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Commune tel que présenté

2. Compte de gestion 2019 - Budget de l'Eau

Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion du budget de l'Eau pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif tenu par la commune pour le même exercice.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur le Comptable de la trésorerie de LESNEVEN, et que le Compte de Gestion qu'il a établi est conforme au Compte Administratif du budget annexe de l'Eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve le Compte de gestion 2019 du budget annexe de l'Eau conforme au Compte Administratif tenu par la commune pour le même exercice.

3. Résultat 2019 et affectation - Budget de l'Eau

Le Conseil Municipal,

Après examen du Compte Administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation

- Résultat à affecter 118 405,86€

Résultat d'investissement

- Solde d'exécution cumulé 67 608,38€

- Solde des Restes à Réaliser 0€

- Dit que ces résultats seront reversés au budget principal de la commune en vue du transfert de la compétence Eau potable.

4. Clôture et dissolution du budget annexe de l'Eau

Monsieur le Maire expose que tenant compte du transfert de la compétence Eau potable à la Communauté des communes, le budget annexe de l'Eau n'a plus lieu d'exister.

Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune viennent d'être réalisées.

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public viennent d'être votés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve la clôture du budget annexe de l'Eau.
- Approuve la dissolution du budget annexe de l'Eau.

5. Compte Administratif 2019 - Budget de l'Assainissement

Monsieur le Maire expose le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement, arrêté comme suit :

En section d'exploitation

Dépenses d'exploitation : 167 600,35€

Recettes d'exploitation : 274 322,96€

Soit un résultat excédentaire de 106 722,61€

En section d'investissement

Dépenses d'investissement : 420 698,37€

Recettes d'investissement : 323 206,93€

Soit un résultat déficitaire de 97 491,44€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Maire s'étant retiré,

- Approuve le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement tel que présenté

6. Compte de gestion 2019 - Budget de l'Assainissement

Monsieur le Maire propose d'approuver le Compte de Gestion du budget de l'Assainissement pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif tenu par la commune pour le même exercice.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur le Comptable de la trésorerie de LESNEVEN, et que le Compte de Gestion qu'il a établi est conforme au Compte Administratif du budget annexe de l'Assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve le Compte de gestion 2019 du budget annexe de l'Assainissement conforme au Compte Administratif tenu par la commune pour le même exercice.

7. Résultat 2019 et affectation - Budget de l'Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après examen du Compte Administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget de l'Assainissement de l'exercice 2019 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation

- Résultat à affecter 106 722,61€

Résultat d'investissement

- Solde d'exécution cumulé - 97 491,44€
 - Solde des Restes à Réaliser 7 000€
- Dit que ces résultats seront reversés au budget principal de la commune en vue du transfert de la compétence Assainissement.

8. Clôture du budget annexe de l'Assainissement

Monsieur le Maire expose que tenant compte du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté des communes, le budget annexe de l'Assainissement n'a plus lieu d'exister. Toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune viennent d'être réalisées.

Le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public viennent d'être votés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve la clôture du budget annexe de l'Assainissement.
- Approuve la dissolution du budget annexe de l'Assainissement.

9. Vote des taxes directes locales pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire expose que la réforme de la fiscalité directe locale entraîne une modification du vote des taux pour 2020. La loi de finances 2020 précise en effet que « Le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune [...] est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019. »

Il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, tenant compte de l'équilibre budgétaire et de la charte de la commune nouvelle, de maintenir les taux de l'année précédente :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve les taux des taxes directes locales pour l'année 2020, comme suit :
 - Taxe Foncière Bâtie : 18,66 %
 - Taxe Foncière Non Bâtie : 44,51 %

10. Budget principal - Intégration des résultats des budgets de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire expose la nécessité d'intégrer les résultats des budgets de l'Eau et de l'Assainissement au budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 comme suit :

Commune - Budget primitif 2020 – Recettes de fonctionnement

Résultat d'exploitation 2019 – Budget de l'Eau			118
	rt 002	A	406
Résultat d'exploitation 2019 – Budget de l'Assainissement			106
			723
		Total	225
			129

Commune - Budget primitif 2020 – Section Investissement

Résultat d'investissement 2019 – Budget de l'Eau	Art	
	001 (recettes)	7 609
Résultat d'investissement 2019 – Budget de l'Assainissement	Art	
	001 (dépenses)	7 492

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve l'intégration des résultats des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement au budget primitif de la commune tel que présentés.

11. Budget primitif 2020 - Budget principal de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif par chapitre et détaille les opérations d'investissement.

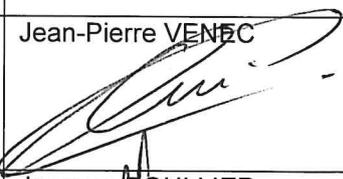
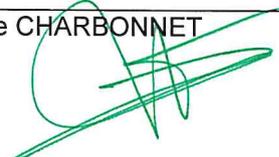
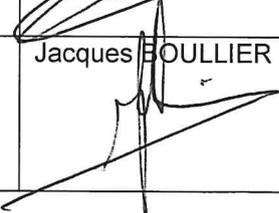
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

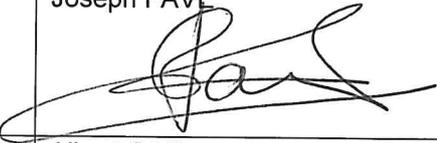
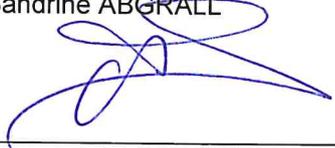
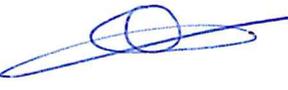
- Approuve le Budget Primitif 2020 de la commune présentant
 - un équilibre de la section de Fonctionnement à 2 459 329 €
 - un équilibre de la section d'Investissement à 2 463 001 €

Questions diverses

Prochaine réunion du conseil : à prévoir courant février pour la signature des baux de la Maison de Santé et l'étude des travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques sur toiture.

Elections municipales : tous les conseillers devront prévoir d'être mobilisés pour la tenue des bureaux de vote les 15 et 22 mars.

Jean-Clément ZION 	Rémy SAUTEJEAU 	Jacques GOURHANNIC
Marie-Françoise BUORS 	Jean-Marie BERGOT 	Jean-Pierre VENEC 
Pierre CHARBONNET 	Danièle LE VERCHE 	Jacques BOULLIER 

Sophie LUCAS	Joseph FAVÉ 	Jean-Baptiste BOSSARD
Dominique RANCE	Albert GAC 	Yann LAGADEC
Sandrine ABGRALL 	Carole FAUDOT 	Anne ABALAIN
Mariannick LEMENN 	Marie-Noëlle LE BORGNE 	Jean-Yves LE REST 
Pierre PHELEP 	Nathalie PRÉMEL-CABIC 	Patrick LE GALL
Jean-François LE CLOAREC 	Franck LE GALL 	Christian CALVEZ 